

**Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDPH**

OBJECTIF

Apporter une aide au remplissage du dossier pour les personnes de la commune souffrant d'une pathologie que leur médecin ou elles-mêmes souhaitent faire reconnaître par la MDPH.

!! Dorénavant, la carte européenne de stationnement remplace l'ex macaron GIC et la carte de priorité remplace la carte verte « station debout pénible ».

PUBLIC CONCERNE

Toute personne résidant sur la commune et qui en fait la demande.

PROCEDURE

RETIRER le formulaire MDPH auprès de Drôme Solidarités ou le télécharger sur internet

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE L'ACCUEIL

Entretien avec le demandeur pour évaluer la demande qui correspond aux besoins de la personne :

- Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) avec ou sans formation de reclassement (tout public en âge de travailler)
- Attribution d'une carte d'invalidité ou de priorité avec ou sans mention « besoin d'accompagnement » - carte européenne de stationnement
- Demande d'une Allocation Adulte Handicapé (conditions de ressources)
- Demande d'une Prestation de Compensation du Handicap
 - en aide humaine (pour accompagnement de la personne, démarches administratives, pas ou peu de ménage)
 - en aide technique (matériel et ou équipement)
 - en aide animalière

En fonction de la demande, explication et/ou aide au remplissage des formulaires de demande et du projet de Vie. Le dossier complet (8 pages + certificat médical) est remis au demandeur qui l'adresse à la MDPH s'il en a les capacités. Dans le cas contraire, le CCAS le poste.

Les renouvellements se font 6 mois avant la date d'échéance. Procédure identique

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE DEMANDE pour constitution du dossier

- Pièces d'état civil (CNI ou titre de séjour)
- Justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité ou quittance de loyer)
- Jugement de mise sous protection de justice le cas échéant
- + **Pour demande d'AAH et PCH** joindre l'avis d'imposition N-1 et les devis des aménagements ou équipements à prévoir
- + **Pour demande de cartes** : 2 Photos d'identité avec le nom derrière

CONTACT

CCAS : 04 75 04 49 00

DROME SOLIDARITES 0 810 01 26 26

MDPH – Permanence d'Accueil et d'Ecoute au Pôle Social -33 av Général de Gaulle - 1^{er} mardi de chaque mois de 13h30 à 15h30